

Règlement Championnat Scolaire Bourgogne Franche Comté

Préambule

Le championnat scolaire se déroule en deux étapes:

1. *Phase départementale* : donne accès à la finale académique et doit être organisée *avant le 31 janvier*.
2. *Phase académique* : donne accès à la finale nationale. Elle est organisée par académie (Bourgogne et Franche Comté) *avant le 31 mars*.

Les correspondants scolaires départementaux (CSD) avec le correspondant scolaire de la ligue (CSA) coordonnent leurs actions pour informer, organiser et veiller au bon déroulement des compétitions.

1. Phases départementales

1.1 Organisation

Elle est organisée par type d'établissement :

- Ecoles élémentaires ;
- Collèges et Lycées ;

Chaque joueur représente son établissement. Il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE. Dans le cas où les collèges et lycées jouent ensemble, il faudra les différencier lors de l'enregistrement sur Papi (ex : Lycée Paul, collègue Briand... ou L Paul, C Briand...).

Un appel d'offre sera proposé au clubs du départements par le CSD en septembre. Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs lieux d'accueils (dans le cas où les villes seraient très éloignées).

1.2 Déroulement des rencontres

Cette phase est considérée comme individuelle.

La cadence de jeu est de 15 mn chacun au KO ou une cadence Fisher équivalente. Le système suisse intégral en 5 rondes minimum est choisi, piloté par un Arbitre Fédéral (un AF3 est préférable. Cependant un AF4 ou un animateur titulaire d'un DAFPE ou d'un diplôme équivalent peut également arbitrer la phase départementale ou académique).

En l'absence de finale départementale qualificative par équipe, un classement par établissement est établi d'après le total des points des 8 meilleurs participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons d'une même école ou d'un même collège et des 4 premiers participants(e)s d'un même lycée.

2. Phase académique

2.1. Qualification des équipes

Un appel d'offre sera proposé par le CSA aux clubs/ou établissements de la région en février en fonction des résultats départementaux. Il est préférable qu'un établissement qualifié accueille cette phase académique et que le lieu change si possible tous les ans.

Une école ou un collège doit avoir 8 joueurs dont au moins 2 garçons et au moins 2 filles pour qualifier une équipe pour la phase académique. Pour les lycées, 4 joueurs sont nécessaires pour la qualification d'une équipe.

Se qualifient pour la phase régionale :

Toutes équipes complètes ayant participé à la phase départementale.

Le repêchage des écoles et collèges peut être envisageable uniquement pour les équipes mixtes de 7 joueurs minimum. Pour les lycées, le repêchage est envisageable pour une équipe de 3 joueurs. Une demande devra être faite auprès du Correspondant Scolaire Académique (CSA).

Il est conseillé de donner des récompenses différentes aux trois premières équipes (ex : 1 coupe pour le 1er établissement scolaire + médailles or, puis argent pour l'équipe 2, puis bronze pour la 3ème et enfin donner pour tous une revue Echech et mat Junior).

2.2. Constitution des équipes

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir au CSA une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel).

Seront qualifiées pour le championnat de France la première équipe (école, collège et lycée) de la phase académique.

Communication

- Les tournois devront être homologués.
- Les résultats des tournois (résultats individuels et par équipe) devront être communiquer dans les plus brefs délais (par l'arbitre ou l'organisateur) au CSA, au CSD et au responsable du site de la ligue.
- Les résultats par équipe devront être indiqués sur le site de la FFE par l'arbitre.
- Le fichier Papi devra être transmit au CSD et CSA suite à la phase départementale et régionale si ce logiciel a été utilisé).